De Jean Louis GALDINO, Président de la Société l'Apiculture Alpine

> A l'attention de Madame Karine BERGER, Députée des Hautes Alpes

Note communiquée au sujet de l'apparition du Frelon asiatique (vespa velutina nigrithorax) dans les Hautes Alpes

Madame la députée,

Comme convenu au cours de notre discussion, voici des éléments pour évoquer les problématiques qui vont apparaître dès que le frelon aura colonisé le département des Hautes Alpes avec sans doute une plus forte pression dans sa partie sud, température oblige.

Au delà de son nécessaire classement en espèce nuisible de première catégorie, obligeant l'état et les pouvoirs publics à intervenir dans la destruction des nids, il est, me semble t-il nécessaire qu'il y ait une prise de conscience collective de l'ensemble des pouvoirs publics pour limiter son impact sur l'économie locale et la biodiversité en général.

En effet, le frelon ne se limite pas à décimer les populations d'abeilles qu'il trouve concentrées dans les ruches qu'il attaque et décime rapidement dès qu'il les a repérées, mais plus généralement à tous les insectes pollinisateurs présents sur les fleurs.

Au delà de l'impact économique pour la profession, c'est bien des répercussions de ses méfaits sur l'ensemble de l'économie du département.Les secteurs de l'arboriculture des vallées de la Durance et du Buëh seront touchés lorsque les insectes pollinisateurs se seront raréfiés.

Parallèlement nous risquons de voir se développer des déserts floraux dans les secteurs où le tourisme d'été est un vecteur économique important.

Le repeuplement de nos campagnes par les ruches d'apiculteurs de loisirs qui s'est développé aux cours de la dernière décenie va être mis à mal ; en effet ces ruches sédentaires représentent des proies faciles pour le frelon qui va les utiliser pour le développement de ses nids.

Le miel de Montagne fleuron de notre département, régulièrement récompensé par l'attibution de médailles au concours agricole à Paris risque à terme de devenir une denrée rare ne permettant plus des revenus d'appoint à bon nombre d'apiculteurs pluriactifs.

Le danger pour les populations est réel ,chaque année des personnes meurent suite à des attaques de frelon dans les départements infestés.

Je n'ai pas noirci volontairement le tableau, c'est grosso modo ce qui se passe dans les départements où le frelon prospère.

Face à cela, je crois qu'il est nécessaire que les élus se mobilisent pour faire face avec la profession à cette menace qui est réelle pour notre département.

Seule, la profession n'est pas en mesure et n'a pas les moyens tant matériels qu'humains d'opposer une lutte efficace et coordonnée dans le temps.

La cellule antifrelon existe dans le département, il appartient sans doute à Monsieur le préfet de la rendre véritablement active. Peut être à votre initiative cela pourrait être le cas.

Voilà livrées pêle mêle, mes réflexions, sur notre préoccupation du moment dont notre profession risque d'être victime avec ses conséquences prévisibles sur l'économie et la biodiversité.

Avec mes remerciements pour votre venue à notre Assemblée Générale

Je reste à votre position si besoin,

Bien cordialement

Jean-Louis GALDINO